

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

**Une séance extraordinaire** du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le vendredi 9 juillet 2021 à 12 h.

**Sont présents par visioconférence** : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président; James Di Sano et Olivia Landry, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Également présents par visioconférence** : Anick Brunet, commissaire; Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; François Badin, directeur par intérim du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**Absents** : Donna Anber et Vincent Cammisano, commissaires.

### 1.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance et obtient confirmation de la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications que la procédure de convocation à cette séance extraordinaire est conforme à la loi.

**HEURE : 12 h 00**

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum.

### 1.1 Reconnaissance du territoire

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

### 2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que l'ordre du jour contenu au document n° X-SWLSB-2021/07/09-CA-001 soit adopté sans modification.

**EC-210709-CA-0001**

**Adoptée à l'unanimité**

La commissaire-parent Tara Anderson intègre la séance.

**HEURE : 12 h 02**

### 3.0 Ressources humaines

#### 3.1 Engagement d'un chargé de projet

Le directeur par intérim du Service des ressources humaines fournit des informations sur la candidate retenue et précise que son profil répond aux critères de l'affichage.

La commissaire Anick Brunet intègre la séance.

HEURE : 12 h 04

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que la candidate retenue est déjà une employée de la commission scolaire et qu'elle travaille bien avec son équipe.

Engagement d'un chargé  
de projet

**EC-210709-HR-0002**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif entrant en vigueur à compter de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE des postes de chargé de projet sont actuellement vacants;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE les postes ont été affichés et que le comité de sélection a mené les entrevues le 7 juillet 2021;

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 1, article 1.1, du règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant le mois de juillet;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de sélection, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage la personne suivante à titre de chargé de projet, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

Nom	Date d'entrée en fonction
Ouhiba Izourari	2 août 2021

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.2 Engagement d'un contremaître

Le directeur par intérim du Service des ressources humaines fait savoir que deux candidats ont été convoqués en entrevue, et que le candidat retenu possède une vaste expérience et satisfait aux critères de l'affichage.

Le directeur du Service des ressources humaines et du transport souligne que le candidat retenu sera un bon complément à l'équipe.

Engagement d'un  
contremaître

**EC-210709-HR-0003**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif entrant en vigueur à compter de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QU'un (1) poste de contremaître est actuellement vacant;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené les entrevues le 2 juin 2021;

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 1, article 1.1, du règlement n° BL2008-CA-01: *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant le mois de juillet;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité de sélection, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M. Yves Cholette à titre de contremaître, en vigueur le 9 août 2021, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.0 Affaires juridiques, corporatives et des communications**

##### **4.1 Contrat d'utilisation du logiciel Vortex – Autorisation à signer**

Le président félicite la directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications pour son travail rigoureux sur ce projet qui augmentera l'efficacité de la commission scolaire.

La directrice du Service des Affaires juridiques, corporatives et des communications remercie le président en précisant qu'elle a également reçu le soutien du Service des ressources informationnelles. Ce projet pilote, qui porte sur l'archivage électronique, est depuis longtemps une priorité pour la commission scolaire. Le logiciel Vortex est utilisé par de nombreuses commissions scolaires et centres de services scolaires et il est hautement recommandé. La classification des documents se fait de façon continue et suit le plan de classification des archives de la commission scolaire. Le Service des affaires juridiques, corporatives et des communications et le Service des ressources humaines seront responsables de diriger le projet.

En réponse à une question du président, la directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications fait savoir que le logiciel Vortex ne remplacera pas celui du GRICS.

Contrat d'utilisation du  
logiciel Vortex –  
Autorisation à signer

**EC-210709-CA-0004**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la CSSWL) souhaite utiliser un logiciel de gestion intégrée des documents pour faciliter la classification de ses documents officiels;

ATTENDU QUE quinze (15) commissions scolaires et centres de services scolaires utilisent le logiciel Vortex actuellement;

ATTENDU QUE la CSSWL souhaite utiliser le logiciel Vortex dans le cadre d'un projet pilote;

ATTENDU QUE le coût annuel d'une licence Vortex est de 0,50 \$ par élève;

ATTENDU QUE, sur la base du nombre d'élèves fréquentant la CSSWL, le coût annuel de la licence serait d'approximativement 6 825,66 \$;

ATTENDU QUE l'installation du logiciel et la formation des employés auront lieu au cours de l'année scolaire 2021-2022 à des taux variant de 115 \$ à 125 \$ l'heure;

ATTENDU QUE, conformément à l'annexe 1, article 1.1, du règlement n° BL2008-CA-01: *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires pendant le mois de juillet;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise celle-ci ainsi que la directrice générale à conclure un contrat avec le titulaire de la licence du logiciel Vortex, l'entreprise Ressources GED Louise Paradis inc.;

ET QUE la directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents relativement à ce contrat, y compris tout renouvellement pour une période maximale de six (6) ans, et ce, dans les limites prévues au règlement n° BL2008-CA-01: *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* relativement à l'octroi de contrats.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5.0 Clôture**

Le président remercie tout le monde d'avoir participé à la séance et souhaite à tous une pause estivale joyeuse et reposante.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

**HEURE : 12 h 18**

**PROCHAINE SÉANCE ⇨ ORDINAIRE ⇨ 25 août 2021**

---

**Anna Sollazzo, secrétaire générale**

---

**Paolo Galati, président**